



cophan

.....
ensemble pour l'inclusion

Rapport d'activités de la COPHAN 2017-2018

« Rien sur nous sans nous ! »

Table des matières

Liste des abréviations	1
Mot de la présidente	4
Introduction	6
Fonctionnement de la COPHAN	7
Vie associative	7
Affaires internes	7
Communications.....	8
Financement.....	9
Dossiers	10
1. Participation sociale et égalité (dossiers transversaux)	10
1.1 Analyse des plans d'action des ministères et des organismes publics	10
1.2 Accessibilité du processus électoral	11
1.3 Loi fédérale sur l'accessibilité	12
1.4 Projet sur les coûts liés à la participation sociale des personnes ayant des limitations.....	12
1.5 Évaluation de l'efficacité de la politique À part entière	13
1.6 Inaccessibilité du formulaire PSOC.....	14
2. Emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté	15
2.1 Comité consultatif pour les personnes handicapées.....	15
2.2 Soutien du revenu.....	16
2.3 Revenu minimum garanti	17
2.4 Plan pour l'inclusion économique et programme de revenu de base.....	18
2.5 Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.....	20
2.6 Régime des rentes du Québec	21
2.7 Crédit d'impôt pour personnes handicapées.....	21
2.8 Distribution de produits et services financiers.....	22
2.9 Coûts supplémentaires généraux assumés par les personnes ayant des limitations et par leur famille.....	22
3. Santé et services sociaux	23
3.1 Comité du MSSS sur les services aux personnes avec déficience.....	23
3.2 Services de soutien à domicile.....	24
3.3 Ressources résidentielles	25
3.4 Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté	26
3.5 Comité de normalisation des fauteuils roulants.....	27
4. Éducation	27
4.1 Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS).....	27
4.2 Modèle d'allocation des ressources aux CÉGÉPS	28

5. Transports	29
5.1 Politique de mobilité durable	29
5.2 Comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada	30
5.3 Projet de loi n° 165 – Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions	30
5.4 Comité sur la modernisation de l'industrie du taxi.....	31
6. Environnement bâti et aménagements publics.....	32
6.1 Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées RBQ-OPHQ	32
6.2 Accessibilité des commerces et des places d'affaires	33
6.2.1 Regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements commerciaux et d'affaires du Québec (RAECAQ).....	33
6.2.2 Groupe de travail de l'OPHQ en matière d'accessibilité des commerces	34
6.2.3 Programme d'accessibilité des petits commerces et places d'affaires.....	34
6.3 Représentations auprès de la Société d'habitation du Québec.....	35
6.4 Règlement sur l'accessibilité minimale et l'adaptabilité des nouveaux logements d'habitation.....	36
6.5 Stratégie nationale sur le logement.....	36
6.6 Postes Canada	37
7. Technologies	38
7.1 Projet sur l'accessibilité du Web	38
7.2 Accessibilité des télécommunications sans fil.....	39
7.3 Vidéodescription obligatoire pour les heures de grande écoute.....	39
Alliés et partenaires	41
Conclusion	44
Annexe I - Membres.....	45
Annexe II - Équipe	48
Annexe III - Synthèse.....	50

Liste des abréviations

AGA :	Assemblée générale annuelle
AMM:	Aides à la mobilité motorisées
AQIS :	Association québécoise pour l'intégration sociale
AQRIPH :	Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
CCD :	Conseil des Canadiens avec déficiences
CCPH :	Comité consultatif pour les personnes handicapées
CCQ :	Code de construction du Québec
CDPDJ:	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CHSLD :	Centre d'hébergement de soins de longue durée
CIRRIS:	Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale
CISSS/CIUSSS:	Centre intégré de santé et de services sociaux ou Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CIT :	Contrat d'intégration au travail
COSME :	Réseau communautaire en santé mentale
CSBE :	Commissaire à la santé et au bien-être
CSE :	Contrainte sévère à l'emploi
CSS :	Coalition solidarité santé
CSSS:	Centres de santé et de services sociaux
DGEQ :	Directeur général des élections du Québec
EÉSad :	Entreprises d'économie sociale en aide domestique
ÉHDAA:	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FQA :	Fédération québécoise de l'autisme
GCAS:	Groupe de concertation en adaptation scolaire
LAEDPH:	Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale
MAMOT:	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MSSS:	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Mouvement PHAS :	Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services
MTESS:	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ:	Ministère des Transports du Québec
OSBL :	Organisme sans but lucratif
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
OTC:	Office des transports du Canada
PAD :	Programme d'adaptation de domicile
PEG :	Plan des engagements gouvernementaux
PI :	Plan d'intervention
PSL :	Programme de supplément au loyer
PSOC :	Programme de subvention aux organismes communautaires
RAMQ :	Régie de l'assurance maladie du Québec
RBQ:	Régie du bâtiment du Québec
REACAQ:	Regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements commerciaux et places d'affaires du Québec
REÉI :	Régime enregistré d'épargne-invalidité
RI/RTF :	Ressources intermédiaires et ressources de type familial
RNI :	Ressources non institutionnelles
RO-DCD :	Regroupement des organismes en défense collective des droits
RQ-ACA:	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
SACAIS :	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SAD :	Soutien à domicile
SHQ:	Société d'habitation du Québec
TEVA:	Transition École/Vie active
TRPOCB:	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Le genre masculin est utilisé comme générique pour alléger le texte.

Mot de la présidente

À titre de présidente de notre Confédération, c'est encore avec beaucoup de fierté que je vous présente, pour une dernière fois, notre rapport d'activités pour l'année 2017-2018. J'insiste sur le mot « fierté » puisque notre dernière année a été très importante pour notre conseil d'administration qui a aussi dû assumer en grande partie les tâches de direction générale. La COPHAN a été, encore cette année avec un nombre réduit d'employées et les administrateurs ont dû poursuivre une grande réorganisation administrative. Malgré tout, les employés, principalement Camille qui a tenu le fort toute l'année, ont su maintenir le cap et ont poursuivi de façon exceptionnelle leur travail pour remplir le mandat de la COPHAN. J'insiste sur le mandat de la COPHAN puisqu'à aucun moment nous n'avons laissé de côté un dossier important pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs familles, et ce, malgré la présence d'une seule employée pendant plusieurs mois.

Cette année encore a été importante en termes de représentations politiques. En effet, nous avons écrit 7 avis ou mémoires dont certains ont fait l'objet de présentations en commission parlementaire ou de discussion avec les ministres concernés. De nombreuses rencontres avec les autorités ministérielles et gouvernementales ont aussi eu lieu.

Au cours de la dernière année, plusieurs dossiers ont retenu notre attention dont : la Politique de mobilité durable, le Code de la sécurité routière, la fin de la première phase de l'évaluation de la Politique À part entière, la réglementation pour l'adaptabilité des logements, le soutien du revenu, la publication du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, les dossiers d'accessibilité des commerces et places d'affaires, la Politique sur la réussite éducative ainsi que la Loi fédérale sur l'accessibilité.

La nouvelle année, sera sûrement aussi occupée, nous devons être vigilants, car plusieurs grands enjeux seront d'actualité notamment ceux liés aux services de santé et aux services sociaux, au soutien du revenu, à l'inclusion scolaire, à la mobilité durable et à la révision des standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web.

À la lecture de ce rapport annuel, vous pourrez constater l'ampleur du travail accompli. Bravo à tous celles et ceux qui y ont contribué et plus spécifiquement à la permanence de la COPHAN, Camille, Audrey-Anne et Julie! Sans vous, tout ce travail n'aurait pu être accompli. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont accepté de représenter la COPHAN au cours de l'année sur divers dossiers. Enfin, je souhaite la bienvenue à notre nouveau directeur général, monsieur Claude Guimond, qui a débuté la nouvelle année financière avec nous.

Enfin, comme l'an dernier, je terminerai en nous souhaitant encore ceci pour les années à venir : « *Rien ne devra se faire sur nous, sans nous* ».

Bonne lecture!

La présidente,
Véronique Vézina

A handwritten signature in black ink, reading "Véronique Vézina". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'V'.

Introduction

Fondée en 1985 pour et par des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la COPHAN :

- Est un regroupement d'action communautaire autonome de défense collective des droits qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille;
- Regroupe environ 50 organismes et regroupements d'organismes nationaux, régionaux et locaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille;
- Par ses membres, rejoint toutes les régions ainsi que tous les types de limitations fonctionnelles : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, troubles d'apprentissage, troubles du spectre de l'autisme, parole et langage et santé mentale;
- Est active sur tous les niveaux (québécois, canadien et international) parmi tous les domaines qui ont une incidence sur les conditions de vie et la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches.

En plus de réagir à l'actualité lorsque sont concernées les personnes en situation de handicap et leurs proches, la COPHAN intervient notamment sur les problématiques suivantes : accès à l'information et aux technologies de l'information et des communications, éducation, emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, travail, formation et développement de la main-d'œuvre, mobilité et déplacement, justice, habitation, santé et services sociaux, compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles, etc.

Le travail de la COPHAN se réalise toujours selon ces valeurs :

- La primauté du droit : la COPHAN utilise la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec pour appuyer ses actions et lutter contre l'arbitraire. Elle travaille à faire appliquer l'ensemble des lois, règlements et autres, et à les faire changer si nécessaire.
- Le droit à l'égalité : la COPHAN utilise ce droit qui reconnaît que, pour être égaux, il ne faut pas qu'il y ait de discrimination et que cela nécessite parfois un traitement différencié.
- Les personnes sont les véritables maîtres d'œuvre de leur vie : les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont le libre choix et la capacité de participer aux décisions qui les concernent et qui concernent la société en général.

Fonctionnement de la COPHAN

Vie associative

Répondant aux demandes de soutien de ses membres et de ses alliés, la COPHAN, en 2017-2018, a notamment :

- Fait circuler de nombreuses offres d'emploi;
- Répondu aux questions posées par les membres sporadiquement sur divers dossiers.

De plus, la COPHAN se veut une importante source d'information pour ses membres. Ainsi, au cours de l'année, elle a transféré à ses membres et partenaires de nombreux courriels en provenance de ses membres, partenaires et du gouvernement. Enfin, notons que 51 membres étaient inscrits aux livres de la COPHAN au 31 mars 2018.

Affaires internes

Organisation du travail

Cette année encore, il a été proposé aux membres de fonctionner non pas par comités permanents, mais par groupes de travail sur des thématiques ponctuelles. Il y a eu à la COPHAN plusieurs rencontres de ces groupes au cours de l'année.

En 2017-2018, l'équipe de la COPHAN a subi beaucoup de changements. Ainsi, au cours de l'année, l'équipe à l'interne comptait :

- 1 directeur général;
- 2 responsables de dossiers;
- 1 comptable.

Considérant la charge de travail, la COPHAN a aussi dû, cette année, retenir les services de ressources externes dans certains dossiers et activités. De plus, une employée de la permanence de la COPHAN a effectué des cours de LSQ à l'Institut Raymond-Dewar du niveau 1 au niveau 3.

Gouvernance

En 2017-2018, le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et a apporté son soutien à l'équipe de travail et aux actions de la COPHAN à de multiples occasions. De plus, le comité exécutif s'est réuni à 3 reprises. Notons également que 33 personnes, issues de 24 organismes, ont participé à l'AGA tenue exceptionnellement le 18 septembre 2017.

Communications

Outils de communication

- Infolettre

Dans le souci de tenir son réseau informé de ses réalisations et de l'actualité en lien avec ses activités, la COPHAN a lancé en 2015 une infolettre intitulée « COPHAN en action ». Cette publication s'adresse aux organismes et aux personnes intéressés par l'avancée des droits des personnes ayant des limitations, membres ou non membres, et comprend les sections : « Nouvelles de la COPHAN », « Nouvelles des membres », « Nouvelles des partenaires » et « Autres nouvelles ». Trois éditions de « COPHAN en action » ont été envoyées au cours de l'année : avril, juillet et décembre.

- Plan de communications

Lors de l'assemblée générale de 2015-2016, les membres ont affirmé leur intérêt de voir la COPHAN développer ses communications. C'est pourquoi l'équipe, en collaboration avec le conseil d'administration, a produit un plan de communications dont l'objectif principal est de faire de la COPHAN un leader d'opinion pour tout ce qui touche aux personnes ayant des limitations et leurs proches.

Pour cela, la COPHAN prévoit mener sept types d'actions, visant soit les ministères et organismes publics, les membres et les partenaires, les personnes avec des limitations, les nouveaux membres de la Confédération ou les médias. Néanmoins, en juin 2018, n'ayant pas les capacités pour effectuer toutes ses actions, la COPHAN a effectué le nombre d'actions qu'elle était en mesure d'accomplir en fonction des ressources disponibles.

Activités médiatiques

- 5 avril 2017 : Entrevue aux Paractualités sur Canal M, la radio de Vues et Voix au sujet du rapport L'accessibilité du Web : de la standardisation à l'utilisabilité. [Écouter l'entrevue.](#)
- 11 avril 2017 : Entrevue à l'émission Accès Libre sur Canal M, la radio de Vues et Voix, sur le budget provincial 2017-2018 et sur les travaux entourant la Convention relative aux droits des personnes handicapées. [Écouter l'entrevue.](#)
- Communiqué de presse de l'AQIS, l'AQRIPH et la COPHAN diffusé le 25 mai en réaction au forum sur les services de soutien à domicile. [Lire le communiqué.](#)
- Communiqué de presse de l'AQIS, l'AQRIPH et la COPHAN diffusé le 21 juin en lien avec la publication des rapports sur la qualité des services rendus aux personnes handicapées dans le cadre de la politique *À part entière*. [Lire le communiqué.](#)

- 19 juin 2017 : Entrevue à AMI-Télé à l'émission Ça me regarde, au sujet de la publication du rapport de la COPHAN « Accessibilité du Web : de la standardisation à l'utilisabilité ». [Visionner ici](#).
- 22 juin 2017 : Entrevue au journal Le Devoir au sujet du soutien à domicile. Pour lire l'article, [cliquer sur ce lien](#).
- Communiqué de presse de la COPHAN diffusé le 15 novembre 2017 en réaction à la publication des deux rapports du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti. [Lire le communiqué](#).
- Lettre ouverte diffusé le 3 décembre sur la journée internationale des personnes handicapées. Pour lire la lettre, [cliquer sur ce lien](#).
- Communiqué de presse de la COPHAN diffusé le 12 décembre en lien avec la publication du Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. [Lire le communiqué](#).
- 26 janvier 2018 : Entrevue au journal Le Devoir au sujet du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Pour consulter l'article, [cliquer sur ce lien](#).
- 3 février 2018 : Entrevue au journal Le Devoir au sujet du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Pour consulter l'article, [cliquer sur ce lien](#).
- Communiqué de presse de la COPHAN diffusé le 14 mars par rapport à la publication du projet de loi visant l'instauration d'un revenu de base pour des prestataires du programme de solidarité sociale. [Lire le communiqué](#).
- 26 mars : Entrevue au journal Le Soleil au sujet des personnes hébergées qui recevront des prestations du programme de revenu de base. Pour consulter l'article, [cliquer sur ce lien](#).
- 31 mars 2018 : Entrevue au journal La Presse au sujet de l'arrêt du programme d'embauche d'employés ayant une DI ou un TSA. Pour consulter l'article, [cliquer sur ce lien](#).

Financement

La COPHAN a entrepris cette année encore une campagne de financement auprès des instances gouvernementales et les députés et ministres ont bien répondu. Toutefois, ces montants accordés de façon discrétionnaire ne règlent aucunement le problème de la récurrence du financement.

Dossiers

1. Participation sociale et égalité (dossiers transversaux)

1.1 Analyse des plans d'action des ministères et des organismes publics

Contexte : En vertu de la LAEDPH, les ministères et organismes publics, ainsi que les municipalités de plus de 15 000 habitants, doivent adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. En 2016-2017, la COPHAN a réalisé un projet d'analyse de la qualité de ces plans. Une grille d'analyse a été élaborée et les plans d'action ont été examinés en fonction de leur réponse adéquate à la mission respective de ces ministères et organismes publics. La COPHAN a également élaboré un rapport final qui contient différentes recommandations pour l'élaboration des prochains plans d'action.

Actions et résultats :

- La COPHAN a rendu disponible l'outil développé sur son site Web, ainsi que le rapport final du projet.
- Le 15 novembre, nous avons eu une rencontre avec la Commission des services juridiques qui souhaitait obtenir de l'information pour la création de son prochain plan d'action. Ce fut un échange fructueux entre les deux organismes qui a permis d'en apprendre davantage des deux côtés. La COPHAN a formulé des recommandations à la Commission sur la base de ses conclusions dans le rapport du projet.
- Finalement, en lien avec les plans d'action à l'égard des personnes handicapées, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2017, la COPHAN a fait parvenir une lettre à tous les ministres afin de rappeler l'importance de la participation des milieux associatifs des personnes ayant des limitations fonctionnelles à l'élaboration de tout projet de loi, règlement ou autre mesure en mettant de l'avant la « clause d'impact ».

À suivre : La COPHAN tentera de mettre de l'avant son projet auprès des ministères et organismes qui le souhaitent afin de bonifier la qualité des plans d'action à l'égard des personnes handicapées.

1.2 Accessibilité du processus électoral

Contexte : La COPHAN rappelle depuis plusieurs années que les besoins en matière d'accès à la vie démocratique des personnes ayant des limitations ne se limitent pas à la simple action de voter, mais concernent l'ensemble du processus démocratique : tantôt l'accès à l'information, notamment par la présentation des bulletins de vote, tantôt l'accès aux différents événements partisans des partis politiques et au soutien à apporter aux personnes ayant des limitations qui souhaitent se porter candidates en vue d'une représentation équitable au sein des différentes instances. Pour la COPHAN, l'accessibilité électorale passe par l'accessibilité du processus électoral dans son ensemble et par l'amélioration de la participation à la vie politique pour les personnes ayant tout type de limitations.

Actions et résultats

- La COPHAN, par le biais de son représentant monsieur René Binet, délégué par le RAAQ, a participé au cours de la dernière année financière à la réunion générale annuelle des membres du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées. Ce Comité consultatif, instauré par Élections Canada en vue des élections générales fédérales de 2015, a par la suite été prolongé en raison des résultats probants entraînés par les travaux entamés. Les comptes-rendus de toutes les rencontres de ce comité sont disponibles en [cliquant sur ce lien](#).
- Suite à la réunion générale annuelle des membres, tenue en septembre 2017, Élections Canada a fait parvenir à tous les membres du Comité consultatif des questions de suivi à compléter afin d'obtenir le point de vue du milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles quant à plusieurs modifications proposées au processus de votation. Le 15 novembre, la COPHAN a donc tenu une rencontre de consultation avec nos membres en lien avec ces questions de suivi et a fait parvenir à Élections Canada ses réponses.
- De plus, la COPHAN, représentée par madame Monique Beaudoin, a participé à l'activité « Inspirer la démocratie » qui s'est tenue à Ottawa le 2 mars 2018.

À suivre : Les rencontres du comité consultatif se poursuivront l'année prochaine. Une rencontre est déjà prévue en avril prochain. De plus, les représentants d'Élections Canada nous ont proposé de tenir une activité lors de l'assemblée générale annuelle des membres de la COPHAN, en lien avec l'initiative « Inspirer la démocratie ».

1.3 Loi fédérale sur l'accessibilité

Contexte : Cela s'inscrit également dans le contexte où le gouvernement fédéral, par l'entremise de la ministre des Personnes handicapées et du Sport Carla Qualtrough et du Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH), mène des consultations élargies en vue de l'adoption d'une future loi sur l'accessibilité au Canada, processus baptisé Canada accessible.

Actions et résultats :

- Après avoir tenu une rencontre de consultation de ses membres en novembre 2016, la COPHAN a, en juillet 2017, transmis un mémoire au gouvernement fédéral sur la future loi de compétence fédérale sur l'accessibilité. Pour lire le mémoire déposé par la COPHAN au Bureau de la condition des personnes handicapées, [cliquez ici](#).
- La COPHAN a également contribué aux travaux du CCD et de l'Alliance pour un Canada inclusif et accessible sur la loi fédérale.
- Le 8 août 2017, la COPHAN a fait parvenir une lettre à la ministre des Personnes handicapées et du Sport afin de lui soumettre nos besoins et priorités de recherche et de développement en transport accessible. Pour la COPHAN, il est urgent que le gouvernement fédéral développe son expertise en matière de déplacement des personnes ayant des limitations.

À suivre : Le gouvernement fédéral a élaboré un document synthèse des consultations canadiennes, à savoir : « Canada accessible – Élaborer une loi fédérale sur l'accessibilité : ce que nous avons appris des Canadiens ». Le projet de loi devrait être déposé au printemps et nous comptons bien y réagir à ce moment. Nous continuerons également de contribuer aux travaux du CCD.

1.4 Projet sur les coûts liés à la participation sociale des personnes ayant des limitations

Contexte : En continuité avec les démarches entamées en 2016-2017, l'IRIS, appuyé par ses partenaires, soit le RQ-ACA, l'AQRIPH et la COPHAN, a terminé une recherche sur la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le milieu de l'action communautaire autonome.

Actions et résultats

- Le 4 décembre 2017, le RQ-ACA a tenu un déjeuner-causerie afin que le chercheur Francis Fortier de l'IRIS puisse présenter les résultats de sa recherche, intitulée « L'accès à la vie associative pour les personnes en situation de handicap dans le mouvement de l'action communautaire autonome : pratiques et besoins pour un accès non discriminatoires » ainsi que les conclusions qu'il a tirées suite à l'analyse des données recueillies auprès des organismes qui ont répondu au sondage. Le rapport du chercheur est disponible [en cliquant sur ce lien](#).

À suivre : Lors du déjeuner-causerie, plusieurs personnes présentes ont exprimé le désir de voir une suite à cette étude, qui pourrait notamment être axée sur les coûts assumés par les organismes d'action communautaire autonome qui accommodent les personnes afin qu'elles puissent participer à la vie communautaire et avoir accès à une plus grande participation sociale. La COPHAN tentera d'utiliser ce rapport pour faire reconnaître les droits des personnes ayant des limitations dans l'action communautaire autonome.

1.5 Évaluation de l'efficacité de la politique À part entière

Contexte : L'OPHQ a procédé à l'évaluation de l'efficacité de la politique *À part entière*. Cet exercice vise à juger dans quelle mesure la politique a permis de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'OPHQ s'est concentré sur 4 besoins essentiels, à savoir : les activités permettant de vivre à domicile, l'habitation, les communications et les déplacements (accès aux transports et accessibilité des bâtiments et des lieux publics). En 2016-2017, la COPHAN a participé aux journées de consultation, mais avait exprimé ses réserves face à la méthodologie utilisée par l'OPHQ.

Actions et résultats :

- Le 21 juin, à la suite de la publication des quatre rapports d'évaluation, la COPHAN, de concert avec l'AQRIPH et l'AQIS, a réagi dans un [communiqué de presse](#). Nous avons tenu à dénoncer la publication en catimini des rapports, après trois reports de la date de publication. Les rapports sont très critiques à l'égard du gouvernement, faisant état des reculs dans les quatre besoins essentiels analysés.

À suivre : Nous avons demandé à la ministre Charlebois un plan d'action pour répondre aux conclusions des rapports de l'OPHQ. L'OPHQ procédera également en 2018-2019

à l'évaluation de trois autres besoins essentiels, à savoir : l'éducation, l'emploi, les services de garde. La COPHAN restera impliquée dans cette démarche d'évaluation.

1.6 Inaccessibilité du formulaire PSOC

Contexte : Le MSSS a élaboré pour l'année 2017-2018 des formulaires dits accessibles pour les demandes de soutien financier à la mission globale. Or, ces derniers ne respectent pas les standards sur l'accessibilité d'un document téléchargeable. En conséquence, il est impossible pour plusieurs utilisateurs de lecteurs d'écran de remplir adéquatement les formulaires. De concert avec le RAPHO, le RAAQ, le ROP03 et DéPhy Montréal, la COPHAN avait envoyé une première lettre à la direction des services généraux et des activités communautaires du MSSS pour dénoncer cette inaccessibilité.

Actions et résultats :

- À la mi-mars 2017, nous avons reçu une réponse expliquant que le mandat de rendre accessibles les formulaires avait été confié à une firme experte en accessibilité des documents. Qui plus est, la personne responsable demande à ce que nous précisions en quoi les formulaires ne sont pas accessibles.

- Le 26 avril, nous avons envoyé une deuxième lettre à la personne responsable dans laquelle nous précisions que les formulaires ne respectent pas la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ». Nous avons indiqué que la mission de nos organismes était de souligner les problèmes rencontrés par les personnes ayant des limitations, et non pas de réaliser nous-mêmes une telle évaluation. Nous avons toutefois fait état de quelques problèmes d'accessibilité. Nous avons proposé qu'une personne du ministère puisse se présenter dans nos locaux pour que nous puissions rendre compte en quoi ces formulaires sont inaccessibles en effectuant un test d'utilisabilité.

- En juillet, la direction des services généraux du MSSS et des activités communautaires nous indique par correspondance qu'il accepte notre offre de validation de l'accessibilité des formulaires 2018-2019. Le directeur précise en effet que les signataires de nos lettres recevront le projet des formulaires avant qu'il y ait un transfert à l'ensemble des organismes communautaires concernés.

- Finalement, vers la mi-décembre, la personne responsable de l'élaboration des formulaires nous a contactés pour que nous validions l'accessibilité des nouveaux formulaires.

- Une deuxième rencontre pour l'accessibilité des formulaires a été faite le 10 janvier. Malheureusement, le ministère n'a pas été en mesure d'effectuer les changements appropriés en temps voulu pour que les formulaires soient disponibles à temps pour la période d'ouverture du PSOC.

À suivre : Nous avons contacté la personne responsable de l'élaboration des formulaires afin d'être impliqués dès le mois d'avril pour créer un seul formulaire accessible et non pas deux versions distinctes.

2. Emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté

2.1 Comité consultatif pour les personnes handicapées

Contexte : À la suite de l'abolition du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) en août 2016, la COPHAN a été approchée comme membre fondateur pour créer un comité consultatif soutenu par la Commission des partenaires du marché du travail. Ainsi, le 1^{er} avril 2017, le CCPH a été officiellement constitué. Le Comité n'est pas un organisme légalement constitué, il s'agit d'un groupe de concertation qui a pour mandat principal d'émettre des avis en lien avec l'emploi des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Mme Laurence Perreault Rousseau a été notre représentante jusqu'au mois de septembre 2017. Notre représentation a été ensuite assumée par M. Walter Zelaya.

Actions et résultats :

- Le CCPH s'est rencontré à plusieurs reprises au courant de la dernière année concernant la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées et a également rencontré le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale à ce propos le 5 juin dernier. D'ailleurs, le CCPH a produit un avis sur la Stratégie qui a été transmis au ministre. Pour ce faire, le CCPH s'est réuni à plusieurs reprises.
- Notre représentant a également assisté aux rencontres du conseil exécutif du CCPH le 26 avril, 27 juin, 13 juillet, 24 juillet, 15 août, 3 octobre, 21 novembre et 8 décembre 2017, ainsi que le 18 janvier, 30 janvier 2018.
- Notre représentant s'est également impliqué pour l'embauche d'une nouvelle coordonnatrice.
- Nous avons eu un entretien téléphonique avec la présidente du CCPH concernant le fonctionnement du comité et la possibilité de consulter nos membres avant de se

positionner sur les dossiers du CCPH. Le mode de fonctionnement du CCPH doit respecter notre mode de consultation des membres.

À suivre : La COPHAN continuera de siéger sur ce comité. À partir du 1^{er} avril 2018, c'est MÉMO-QC qui agit comme mandataire du CCPH. Dans les faits, les locaux de MÉMO-QC accueillent la nouvelle coordonnatrice depuis la fin du mois de février et l'organisme administre également le financement du CCPH.

2.2 Soutien du revenu

Contexte : Le plan d'action 2016-2017 et 2017-2018 identifie le soutien du revenu comme une des deux priorités pour la COPHAN. Lors de rencontres avec le ministre François Blais en mai et juin 2016, ce dernier nous avait demandé de produire un avis sur le soutien du revenu. À ce titre, la COPHAN s'est entourée de ses membres en créant un comité de travail qui s'est réuni à de nombreuses reprises pour élaborer nos recommandations par rapport au programme de solidarité sociale. Rappelons finalement que la COPHAN a élaboré en février 2017 un document de consultation sur les programmes d'aide sociale de différentes provinces canadiennes afin d'établir des revendications précises. Ce document a servi de base au comité de travail.

Actions et résultats :

- Le comité de travail s'est réuni le 1^{er} juin et le 28 juin pour discuter des différentes modalités du programme de solidarité sociale.
- En septembre dernier, la COPHAN a publié un avis suite à la parution du Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Pour lire l'avis déposé par la COPHAN au MTESS, [cliquez ici](#).
- À la suite de l'AGA de septembre dernier, une activité a été organisée pour exposer les différentes positions ayant été prises par le comité de travail de la COPHAN. Une discussion plus large a été effectuée afin notamment d'inclure les coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles et le logement. Les membres étaient satisfaits de l'avancement des travaux du comité de travail et certaines demandes de précisions ont été demandées. Cette activité a suscité l'intérêt et la participation de nombreux membres.
- Le 10 octobre, de concert avec l'AQIS et l'AQRIPH, la COPHAN envoie une lettre au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant le projet de règlement lié à la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* en demandant à ce que le programme « Objectif emploi » soit ouvert aux prestataires du programme de solidarité sociale et

que la participation à un tel programme doit demeurer volontaire et prendre en compte les besoins particuliers des personnes que nous représentons.

- Le 9 novembre, le comité de travail a effectué un retour sur l'activité sur le soutien du revenu de l'AGA. Le comité de travail a circonscrit certaines de ces demandes en lien avec les précisions ayant été faites le 18 septembre dernier. L'équipe de la COPHAN a annoncé qu'un mémoire allait être rédigé sur la base des travaux faits en comité. Dans les faits, il y a eu une rédaction d'une plateforme de revendications qui a été adoptée par le CA, celle-ci a toutefois été mise en veille le temps de voir ce qui sera adopté via le projet de loi 173 et nous pourrons par la suite reprendre ces recommandations.

À suivre : À la suite de la publication du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 et conséquemment du projet de loi n° 173 – Loi visant principalement à instaurer un programme de revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi, la COPHAN a élaboré un mémoire qui incluait ses principales recommandations en lien avec le soutien du revenu. La COPHAN surveillera également la publication du règlement visant à instaurer le programme de revenu de base qui détaillera plus en détail ce dernier et sur lequel elle pourra ajouter d'autres précisions. Nous utiliserons cette plateforme pour revendiquer les aspects qui ne seront pas couverts par le programme de revenu de base.

2.3 Revenu minimum garanti

Contexte : Le gouvernement québécois a mandaté un Comité d'experts pour effectuer une première évaluation d'un nouveau modèle de revenu minimum garanti. Cette démarche tente à explorer de nouvelles approches pour lutter plus efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le 13 novembre 2017, le Comité d'expert publie deux rapports contenant vingt-trois recommandations, entre autres de s'aligner sur un revenu minimum garanti représentant 55 % de la mesure du panier à la consommation. Par ailleurs, les recommandations formulées par le Comité quant aux personnes ayant des limitations fonctionnelles n'apportent rien de nouveau. On propose simplement de modifier le nom du programme de solidarité sociale et de moduler l'aide accordée selon les besoins des personnes prestataires, ce qui ne contribuera pas à améliorer leurs conditions de vie.

Actions et résultats :

- Le 25 octobre, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Commission des droits des personnes et des droits de la jeunesse et le Conseil du statut de la femme ont organisé une journée de réflexion sur le revenu minimum garanti à laquelle la COPHAN a assisté. Un panel de discussion a été fait afin de circonscire

les enjeux de la mise en place d'un revenu minimum garanti et différents ateliers ont par la suite été tenus, à savoir : une mesure de lutte contre la pauvreté; l'intégration au marché du travail; la reconnaissance du travail invisible; l'effectivité des droits économiques et sociaux; l'articulation avec d'autres mesures de protection sociale et; la participation sociale des personnes en situation de handicap.

- Le 15 novembre, à la suite de la publication des deux rapports du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti, la COPHAN a réagi par voie de communiqué de presse. Le Comité d'experts recommande que le gouvernement s'aligne sur un revenu minimum garanti représentant 55 % de la mesure du panier de consommation. Les recommandations du comité concernant les personnes que nous représentons n'apportent rien de nouveau. Pour lire le communiqué de presse de la COPHAN, [cliquez ici](#).

À suivre : La COPHAN restera à l'affût des avancées et des travaux ministériels en lien avec le revenu minimum garanti.

2.4 Plan pour l'inclusion économique et programme de revenu de base

Contexte : En décembre dernier, le gouvernement du Québec a publié son Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (ci-après cité le « Plan pour l'inclusion économique »), dans lequel il annonçait la création d'un programme de revenu de base pour les personnes qui ont reçu durant les 66 des 72 derniers mois des prestations du programme de solidarité sociale.

Actions et résultats :

- Le 10 décembre, la COPHAN a participé au lancement du Plan pour l'inclusion économique.
- Le 12 décembre, la COPHAN a réagi par voie de communiqué de presse à cette parution. La COPHAN accueille très favorablement les mesures contenues dans le Plan pour l'inclusion économique, toutefois, reste prudente puisque la quasi-totalité des mesures dépend des prochaines élections provinciales et de certaines modifications législatives. Pour lire le communiqué de presse de la COPHAN, [cliquez ici](#).
- Le 21 décembre, à la suite de la parution de l'article « Aide sociale : le gouvernement créera une nouvelle classe de pauvres, dénonce un collectif » paru le 12 décembre dans le journal Le Devoir, la COPHAN écrit directement au journaliste afin de donner son opinion concernant la publication du Plan pour l'inclusion économique et la création du programme de revenu de base. Nous trouvons questionnable que l'opinion des

personnes ayant des limitations fonctionnelles et/ou de leurs représentants n'ait pas été prise en compte par le journaliste. La COPHAN a également écrit directement au Collectif pour un Québec sans pauvreté afin de dresser nos enjeux communs et lui demander son appui afin d'éviter de nuire aux personnes que nous représentons.

- À la suite de la publication de ce communiqué de presse, la COPHAN a été contactée par le bureau du cabinet du ministre François Blais pour une rencontre le 29 janvier. Cette rencontre nous a permis d'émettre certains questionnements et d'obtenir quelques précisions quant à la mise en œuvre du programme de revenu de base. Des représentants de l'AQIS, de l'AQRIPH et du COSME étaient également présents.

- Le 1^{er} février, la COPHAN a envoyé une lettre en urgence au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant la situation des personnes qui sont hébergées en ressources résidentielles et qui au final bénéficieront très peu de l'augmentation prévue au 1^{er} février des prestations de solidarité sociale.

- Deux autres rencontres ont eu lieu avec le cabinet du ministre Blais le 8 février et le 12 mars. Nous considérons avoir été en mesure de clarifier plusieurs points et d'avoir un retour positif sur ceux-ci, entre autres par rapport aux personnes hébergées.

- Le 27 février, l'AQIS, l'AQRIPH, la COPHAN et le COSME ont écrit au ministre François Blais afin de confirmer notre accueil favorable quant au programme de revenu de base.

- Le 28 février, nous avons eu la confirmation écrite concernant la création d'un comité de travail conjoint composé entre autres de l'AQIS, l'AQRIPH, la COPHAN et le COSME dans le but de travailler notamment sur une procédure d'admission accélérée au programme de revenu de base pour certaines personnes pour lesquelles le marché du travail est très difficilement envisageable. Le mandat du comité conjoint sur l'accès au programme de revenu de base est d'évaluer la possibilité de permettre à certaines catégories de clientèle de bénéficier d'une admissibilité plus rapide au programme de revenu de base ainsi qu'au programme de solidarité sociale.

- Le 14 mars, la COPHAN a été assistée au dépôt du projet de loi 173 – *Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi*. Par la suite, nous avons réagi par voie de communiqué de presse en insistant pour que les parlementaires et les différents groupes sociaux à soutenir l'adoption rapide du projet de loi. Pour lire le communiqué de presse de la COPHAN, [cliquez ici](#).

À suivre : La COPHAN a été invitée aux consultations particulières et auditions publiques de la Commission de l'économie et du travail le 12 avril prochain concernant

le projet de loi 173. Nous allons participer au Comité susmentionné et être très actifs quant au suivi sur la mise en œuvre du programme de revenu de base.

2.5 Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Contexte : La Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2008-2013 prévoyait une deuxième phase allant de 2013 à 2018. Or, la deuxième phase de la Stratégie n'ayant jamais été produite, la COPHAN se questionne sur l'arrivée d'une deuxième stratégie prévue pour 2018.

Actions et résultats :

- Le 14 septembre, ayant eu échos de notre représentant du CCPH que la Stratégie nationale pour l'emploi était déjà en préparation du côté du ministère, la COPHAN, avec l'AQIS, l'AQRIPH et le COSME, écrit une lettre au ministre François Blais pour demander à ce qu'une large consultation nationale ait lieu dès l'automne 2017 afin de recueillir les différents avis des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs familles.
- Voyant qu'une consultation nationale n'a pas lieu, la COPHAN décide tout de même de constituer un comité de travail sur la base des documents dont elle dispose. Le 14 décembre, une première rencontre avec les membres est prévue et les membres donnent l'idée d'envoyer deux lettres afin de bonifier la mesure CIT.
- Le 20 février, des représentants de l'AQIS, de l'AQRIPH, de la COPHAN et du COSME ont finalement rencontré le ministre François Blais afin d'échanger sur nos attentes pour la deuxième Stratégie nationale en emploi.
- Le 26 février, la COPHAN envoie une lettre à la personne responsable d'Emploi Québec afin de comptabiliser les refus des mesures de CIT. En effet, lorsque l'enveloppe CIT est vide, Emploi Québec demande aux SEMO d'arrêter de remplir des demandes de CIT. Ainsi, aucune comptabilisation des demandes ultérieures de CIT n'est effectuée. La disponibilité de ses statistiques permettrait d'avoir un meilleur portrait des besoins financiers pour la mesure CIT.
- Le 26 février, la COPHAN a également envoyé une lettre au ministre François Blais afin que le montant de 6 millions de dollars qui avait été annoncé lors de la Stratégie nationale en emploi 2008-2013 pour la mesure CIT soit investi rapidement.

À suivre : La COPHAN attend avec impatience la publication de la Stratégie nationale en emploi qui est prévue au printemps 2018 et fera des représentations pour qu'elle soit publiée rapidement.

2.6 Régime des rentes du Québec

Contexte : En janvier 2017, le gouvernement a lancé au retour des fêtes une consultation sur le Régime des rentes du Québec (RRQ). Avec un préavis très court, la COPHAN a été invitée à participer aux consultations particulières tenues par la Commission des finances publiques. Faisant suite à cette consultation, le gouvernement du Québec a publié le projet de loi 149 – *Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite*.

Actions et résultats :

- Le 29 novembre, en lien avec le projet de loi 149, la COPHAN envoie une lettre au ministre des Finances afin de supprimer l'article discriminatoire à l'égard des personnes recevant une rente d'invalidité entre 60 et 65 ans à qui on impose la même pénalité que les personnes ayant décidé de se prévaloir de leur rente de retraite dès l'âge de 60 ans (pénalité équivalente à 38 % dès 2018).

À suivre : La COPHAN espère que le gouvernement abolira cet article de loi discriminatoire et tiendra compte de l'ensemble de nos recommandations de notre mémoire de janvier 2017 concernant : la nécessité de rendre équitable le régime pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles qui ont participé de manière moins active au marché du travail, la reconnaissance des droits des proches aidants afin qu'ils soient en mesure d'avoir une retraite décente.

2.7 Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Contexte : Des difficultés d'accès entourant les différentes mesures fiscales sont souvent présentes pour les personnes ayant des limitations, dont l'accès au crédit d'impôt au niveau fédéral et le REEI.

Actions et résultats :

- Le 2 novembre dernier, la ministre du Revenu national au niveau fédéral a souhaité nous rencontrer concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Nous avons exposé très brièvement les difficultés entourant les mesures fiscales pour les personnes

ayant des limitations. Suite à cette rencontre, la ministre a remis en place un comité de consultation de l'Agence du revenu du Canada. C'est Véronique Vézina qui représente la COPHAN sur ce comité et qui a été nommée directement par la ministre pour un mandat de deux ans.

- En janvier 2018, une première rencontre a eu lieu pour regarder le mandat du comité et mettre en place différents comités de travail.

À suivre : La COPHAN mettra en place un comité de travail afin d'avoir la possibilité d'échanger avec les membres sur les différentes nuances d'accès aux différentes mesures fiscales, dont le crédit d'impôt personnes handicapées et le certificat y donnant droit, la prestation pour les enfants handicapés, la prestation sur le revenu de travail et l'accès au REEI.

2.8 Distribution de produits et services financiers

Contexte : L'autorité des marchés financiers est entrée en contact avec la COPHAN afin de planifier une rencontre entourant les risques et les enjeux relatifs à la distribution de produits et services financiers aux clientèles en situation de vulnérabilité.

Actions et résultats :

- Le 6 septembre, en prévision de cette rencontre, la COPHAN a consulté ses membres afin de circonscrire la définition d'une personne en situation de vulnérabilité et les facteurs de risque à considérer, les indicateurs permettant d'identifier une personne vulnérable, les comportements financiers que peuvent avoir ces derniers et les conséquences potentielles sur la prise de décisions financières.

- Le 14 septembre, Monsieur Guillaume Parent a représenté la COPHAN à la réunion au bureau de l'Autorité des marchés financiers.

À suivre : Nous suivrons les développements qui pourraient subvenir à la suite de cet échange avec l'AMF.

2.9 Coûts supplémentaires généraux assumés par les personnes ayant des limitations et par leur famille

Contexte : Il y a quelques années, l'OPHQ, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ci-après l'« ISQ »), avait démarré le colossal travail de recenser les coûts supplémentaires généraux assumés par les personnes ayant des limitations et par leur famille. Après avoir effectué plusieurs travaux au courant des dernières années,

incluant un sondage mené auprès des personnes ayant des limitations, l'OPHQ a consulté la COPHAN afin de savoir si les différents coûts supplémentaires généraux recensés reflétaient bien la réalité des personnes ayant des limitations.

Actions et résultats

- La COPHAN a tenu une rencontre le 11 janvier 2018 afin de consulter à nouveau ses membres sur les coûts supplémentaires généraux recensés par l'ISQ et l'OPHQ au cours de ces travaux. La rencontre avait pour but de valider la liste de coûts supplémentaires établis pour chaque limitation et d'ajouter, au besoin, les coûts supplémentaires omis par l'OPHQ et l'ISQ. Cette rencontre, ainsi que les commentaires recueillis auprès d'autres membres qui n'ont pu être présents, a permis de dresser un portrait très complet des coûts supplémentaires généraux en fonction de chaque limitation, en plus d'une liste de coûts supplémentaires généraux applicables à tous les types de limitations.

À suivre : Les travaux de l'OPHQ quant à la question des coûts supplémentaires généraux seront à suivre. Nous savons qu'il est prévu qu'un sondage auprès des personnes ayant des limitations et de leur famille soit monté et administré par l'ISQ; ce sondage aurait pour but, en continuité avec les travaux déjà entamés, de chiffrer quels sont les coûts supplémentaires généraux que doivent assumer les personnes qui ont des limitations et leur famille en vue de les compenser.

3. Santé et services sociaux

3.1 Comité du MSSS sur les services aux personnes avec déficience

Contexte : En 2014-2015, le MSSS a mis sur pied un comité consultatif pour les questions touchant les personnes ayant des limitations. L'objectif de ce comité est de réunir les principaux regroupements d'action communautaire autonome qui représentent les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille afin d'aborder l'ensemble des enjeux reliés aux programmes et services du MSSS les concernant. Ce comité est composé de la COPHAN, de l'AQRIPH, de l'AQIS, de la FQA et de représentants du MSSS. En 2017-2018, ce comité a été un lieu d'échange important sur plusieurs dossiers concernant les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Actions et résultats :

- Une rencontre du comité a eu lieu le 12 mai 2017 à Québec. Les sujets suivants ont été abordés : le cadre de référence sur l'organisation des services en DP/DI/TSA; le Forum sur le soutien à domicile; le soutien aux familles et la nouvelle mesure « Supplément pour enfants nécessitant des soins exceptionnels »; le plan d'action sur le TSA 2017-2022; les activités socioprofessionnelles et communautaires et les ressources résidentielles.

- Une rencontre du comité a eu lieu le 7 novembre 2017 à Québec. Les sujets suivants ont été abordés : le cadre de référence sur l'organisation des services en DP/DI/TSA; les activités socioprofessionnelles et communautaires; la formation intégration sociale (FIS); le soutien à la famille et le chantier du MSSS concernant les ressources résidentielles.

À suivre : Le comité continuera de se rencontrer périodiquement au cours de la prochaine année.

3.2 Services de soutien à domicile

Contexte : Les services de soutien à domicile représentent un enjeu particulièrement important pour les membres de la COPHAN. De nombreux organismes se sont dits inquiets cette année encore des besoins non satisfaits dans les services de soutien à domicile.

Actions et résultats :

- À la suite de l'annonce sur le forum sur le soutien à domicile au printemps 2017, la COPHAN a écrit directement au ministre de la Santé et des Services sociaux afin de demander que les besoins spécifiques pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles soient pris en compte lors du forum. Nous avons eu une réponse négative pour qu'une partie du forum soit dédiée aux personnes que nous représentons, le forum a toutefois été élargi puisque les sujets pouvaient s'adresser à l'ensemble des personnes recevant des services de soutien à domicile.

- Les 25 et 26 mai 2017, la COPHAN a assisté au forum, bien qu'étant centrée sur les personnes âgées. Nous avons fait valoir que bien que les personnes ayant des limitations fonctionnelles et les personnes âgées reçoivent des services de soutien à domicile semblables, toutefois, leurs besoins sont différents.

- D'ailleurs, le 25 mai, de concert avec l'AQIS et l'AQRIPH, la COPHAN a publié un communiqué de presse déplorant que le forum ne soit axé que sur les services aux personnes âgées, écartant complètement les personnes ayant des limitations

fonctionnelles. Pour lire le communiqué de presse conjoint des trois organismes, [cliquez ici](#).

- Le 7 novembre, après une brève rencontre avec l'AQIS et l'AQRIPH, nous avons rencontré la sous-ministre adjointe à la direction générale des services sociaux pour discuter des besoins particuliers en soutien à domicile des personnes ayant des limitations. Bien que n'étant pas optimal, nous avons consulté nos membres préalablement via courriel pour connaître leurs priorités en soutien à domicile. La sous-ministre était intéressée à travailler avec le milieu associatif pour solutionner des problèmes à court terme.

- La COPHAN a mis sur pied un comité de travail qui s'est réuni pour une première fois le 8 février 2018. À la suite de cette rencontre, nous avons dressé une liste de constats et de recommandations associés afin d'orienter nos prochaines actions afin d'améliorer les services de soutien à domicile.

À suivre : La COPHAN continuera d'intervenir régulièrement en matière de soutien à domicile.

3.3 Ressources résidentielles

Contexte : Alertée au cours de l'été 2015 par la mère d'une jeune personne autiste hébergée dans une résidence de type familial encadrée par le MSSS, la COPHAN a pris connaissance de plusieurs problèmes entourant les visites de proches des personnes hébergées en ressources intermédiaires et en ressources de type familial (RI/RTF), ainsi que d'inquiétudes relatives au traitement des personnes en situation de vulnérabilité hébergée en RI. La COPHAN s'était alors jointe à l'AQIS et à la FQA pour agir sur la situation. La firme Ménard, Martin avocats avait été mandatée pour rédiger une opinion juridique relative aux droits des personnes hébergées et aux droits d'accès du représentant d'une personne hébergée en RNI.

Actions et résultats :

- La COPHAN a délégué Nathalie Nadeau et Michel Aubut de la Fédération du Mouvement des Personnes d'Abord du Québec dans ce dossier.
- L'AQIS, la COPHAN et la FQA ont fait parvenir une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux en avril 2017 pour lui faire part de nos préoccupations dans ce dossier.
- En juin, une rencontre avec le cabinet de la ministre Charlebois a été effectuée.

- Le 18 juillet, nous avons également envoyé une lettre précisant nos préoccupations et nos recommandations relativement aux droits des personnes hébergées en RI/RTF.
- Au mois d'août, nous avons reçu des précisions face à nos demandes, sans toutefois de nouveaux développements dans le dossier.
- Dans un autre ordre d'idées, avec notre participation au comité du MSSS sur les services aux personnes avec déficience, nous avons travaillé spécifiquement sur les ressources résidentielles à partir d'un document de constats du ministère. La COPHAN avait d'ailleurs fait une rencontre avec les membres intéressés le 5 décembre afin de recueillir leurs avis sur les différents types de ressources. Une rencontre avec des représentants du comité du MSSS a eu lieu le 13 décembre pour faire état de nos commentaires spécifiquement sur les ressources résidentielles par type de ressources et par types de limitations fonctionnelles.

À suivre : Nous sommes en attente des développements du côté du ministère concernant les personnes hébergées en RI/RTF. De plus, nous espérons que nos recommandations concernant l'ensemble des ressources résidentielles sauront bonifier l'offre de services actuelle.

3.4 Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté

Contexte : Au printemps 2012, le Secrétariat aux aînés a publié la première politique gouvernementale sur le vieillissement, « Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté ». À l'automne 2017, le gouvernement a lancé une consultation pour l'élaboration du deuxième plan d'action de la politique couvrant les périodes de 2018 à 2023.

Actions et résultats :

- En raison du peu de temps accordé par le Ministère au processus de consultation, la COPHAN s'est basée sur les documents antérieurement produits afin d'y participer. Ainsi, les commentaires contenus dans cet avis ont trait au Régime des rentes du Québec, au vieillissement des personnes que nous représentons, à l'accessibilité universelle et à la mobilité durable. Pour lire le mémoire déposé par la COPHAN au ministère de la Famille, [cliquez ici](#).

À suivre : La COPHAN va suivre la publication du plan d'action qui est prévu au printemps 2018.

3.5 Comité de normalisation des fauteuils roulants

Contexte : Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) amorce les travaux d'un comité de normalisation chargé de l'élaboration d'une norme québécoise sur les fauteuils roulants à propulsion manuelle et à propulsion motorisée (BNQ 6645-001). Cette norme québécoise vise à assurer l'aptitude à l'emploi des fauteuils roulants et elle sera utilisée parallèlement au processus d'approvisionnement public de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). La COPHAN a été invitée à participer à l'élaboration du contenu technique de la norme.

Actions et résultats :

- La COPHAN, par le biais de sa représentante madame Marie Turcotte, a participé au cours de la dernière année financière aux différentes rencontres du comité, à savoir le 14 septembre, le 2 novembre, les 29 et 30 novembre 2017, le 31 janvier 2018, le 20 février et le 2 mars.
- Ses rencontres étaient alimentées par le comité de suivi de la COPHAN qui s'est également rencontré à plusieurs reprises, à savoir : le 8 septembre, le 13 octobre et le 24 novembre.
- Nous avons entre autres travaillé sur les exigences des différents types de fauteuils (fauteuil roulant à propulsion manuelle, fauteuil roulant à propulsion motorisée et la base de positionnement) en fonction des groupes de masse et des classes de performance et de polyvalence sur les composants de base, les composants optionnels et les accessoires et les réglages.

À suivre : La norme sur les fauteuils roulants à propulsion manuelle et à propulsion motorisée sera publiée sous forme de règlement au printemps 2018. Le comité de travail de la COPHAN se réunira à nouveau pour l'examiner et effectuer nos dernières recommandations le cas échéant.

4. Éducation

4.1 Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS)

Contexte : Le GCAS est un comité aviseur du MEES qui se réunit généralement deux fois par année. La COPHAN est membre du GCAS, qui rassemble d'autres groupes communautaires, des représentants du ministère, des commissions scolaires, des syndicats ainsi que des regroupements de professionnels de l'enseignement.

Actions et résultats :

- Une rencontre du comité a eu lieu le 11 mai 2017. Un suivi de la dernière rencontre a été effectué et le ministère a transmis certaines indications concernant le mandat du GCAS. Les sujets suivants ont été spécifiquement abordés : plan d'action sur le TSA 2017-2022 et les préoccupations et les réflexions sur le financement des élèves HDAA.
- Le 4 août, de concert avec l'AQIS et l'AQRIPH, nous avons envoyé une lettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant nos inquiétudes sur le financement des élèves HDAA et de nos difficultés d'obtenir des informations du GCAS à ce propos.
- À la suite de l'action de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) demandant aux professeurs de fournir des renseignements nominatifs concernant le statut des élèves HDAA, l'AQIS, l'AQRIPH et la COPHAN sont intervenus en demandant directement à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à la FAE pour que cette action cesse. En effet, faire circuler des renseignements et des données confidentielles sur les élèves entre en contradiction directe avec la LIP.
- Le 23 octobre, nous avons également écrit au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de dénoncer cette action de la FAE et précisant l'atteinte systémique aux droits des élèves HDAA.
- Le 30 octobre, la COPHAN a également envoyé une plainte à la Commission d'accès à l'information du Québec et la plainte poursuit actuellement son cours.
- Une rencontre du comité a eu lieu le 14 mars 2018. Les sujets suivants ont été abordés : le nouveau modèle de financement pour les élèves déclarés handicapés et ceux ayant des troubles graves du comportement ainsi qu'une présentation de la politique de la réussite éducative. Le ministère nous a annoncé qu'il y aurait une consultation sur le nouveau modèle de financement. La COPHAN a ainsi demandé l'intérêt de ses membres et a formé un comité de travail qui se penchera sur la question dès que nous aurons les documents appropriés.

À suivre : Cette année encore, ces rencontres ont été décevantes, car elles étaient principalement orientées vers des présentations de la part du MEES et les délais de consultation sont excessivement courts. Nous continuerons de siéger au GCAS et tenterons de modifier les façons de faire pour obtenir de meilleurs résultats.

4.2 Modèle d'allocation des ressources aux CÉGEPs

Contexte : À l'automne 2017, le gouvernement du Québec a mandaté un comité d'experts afin d'actualiser le modèle d'allocation des ressources dévolues aux collèves

d'enseignement général et professionnel, appuyé par une équipe interne du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Actions et résultats :

- La COPHAN a consulté très largement ses membres. Étant un dossier très spécifique, une rencontre avec l'AQEIPS a été effectuée afin de bien saisir les différents défis et modifications du modèle actuel.
- La COPHAN a envoyé un mémoire à la mi-décembre en lien avec le financement des activités au fonctionnement, l'accessibilité aux études sur l'ensemble du territoire québécois, l'internationalisation, le financement de la recherche et des commentaires plus spécifiques concernant l'allocation « Accessibilité au collégial des étudiants en situation de handicap ». Pour lire l'avis déposé par la COPHAN au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, [cliquez ici](#).
- Le 30 janvier, accompagnée de l'AQEIPS, la COPHAN a rencontré le comité d'experts afin de présenter notre mémoire et d'échanger sur nos recommandations.

À suivre : Le comité d'experts doit rendre par écrit des recommandations au gouvernement à l'automne 2018.

5. Transports

5.1 Politique de mobilité durable

Contexte : Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a annoncé vouloir adopter une politique de mobilité durable d'ici le début d'avril 2018. La COPHAN a été invitée à participer à l'élaboration de cette politique afin que la perspective des personnes ayant des limitations fonctionnelles y soit représentée.

Actions et résultats

- Le 9 juin 2017, la COPHAN a été invitée à une journée d'ateliers thématiques relatifs au contexte de la politique, à savoir : réduction de la consommation de pétrole et des gaz à effet de serre, le développement économique et la performance du système de transport, la sécurité et la santé publique et l'amélioration de la qualité de vie et de la mobilité au service des citoyens. Des ateliers ont également été tenus concernant les champs d'intervention, à savoir : le transport des personnes, le transport des marchandises, l'aménagement intégré et le développement durable des territoires du Québec et le financement et l'écofiscalité. À la suite de cette journée, le ministre des Transports a encouragé les différents organismes à transmettre un mémoire pour l'élaboration de la future politique.

- Le 6 juillet, la COPHAN a tenu une réunion des membres afin de circonscrire ses différentes recommandations ayant trait aux déplacements et à la mobilité.
- Le 11 août 2017, la COPHAN a transmis son mémoire sur les grands thèmes suivants : l'aménagement du territoire, le transport collectif et la bonification des services de transport adapté. Pour lire le mémoire déposé par la COPHAN au MTQ, [cliquez ici](#).
- Le 23 novembre 2017, la COPHAN ainsi que plusieurs de ses membres ont assisté à la présentation des différents cadres d'intervention préliminaires en matière de mobilité durable. En marge de cette journée de réflexion sur les différents axes de la politique de mobilité durable, la COPHAN avait également fait parvenir au ministre ses commentaires en lien avec les cadres d'intervention préliminaires, après avoir consulté brièvement ses membres à cet effet.

À suivre : La Politique de mobilité durable, bien que promise pour le début avril 2018, n'a toujours pas été adoptée. La COPHAN suivra les travaux en ce sens et effectuera les représentations nécessaires s'il y a lieu.

5.2 Comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada

Contexte : La COPHAN est membre du comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada (OTC), comité formé de représentants de personnes ayant des limitations fonctionnelles, de l'industrie des transports, ainsi que d'autres parties intéressées. Le Comité consultatif sur l'accessibilité aide l'OTC à élaborer des règlements, des codes de pratiques et des lignes directrices à l'intention de l'industrie en matière d'accessibilité.

Actions et résultats

- Aucune consultation n'a eu lieu au cours de l'année 2017-2018.

À suivre : La COPHAN poursuivra sa participation à ce comité et réagira au besoin, suivant ses ressources. Une rencontre est prévue en juin 2018.

5.3 Projet de loi n° 165 – Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions

Contexte : En 2017, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports annonçait une tournée régionale de consultation sur la

sécurité routière, menée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). La COPHAN avait alors transmis ses commentaires, après avoir consulté ses membres. Le 8 décembre 2017, le nouveau ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. André Fortin, déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 165, *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions*. Ce projet de loi reprenait plusieurs des éléments sur lesquels avait porté la consultation de l'année précédente.

Actions et résultats

- La COPHAN a déposé un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement saluant notamment l'ajout du principe de prudence au *Code de la sécurité routière*, une revendication de longue date de la COPHAN en matière de sécurité routière. De plus, plusieurs des sujets abordés dans le mémoire de 2017, dont les carrefours giratoires et les rues partagées, se retrouvaient dans le projet de loi et ont donc été traités dans le mémoire que nous avons présenté.
- La COPHAN était de passage le 14 février 2018 devant la Commission des transports et de l'environnement, où elle a été accueillie très favorablement. Les commentaires que nous avons formulés lors de notre passage ont été salués par l'ensemble de la députation présente. Pour voir le passage de la COPHAN aux consultations particulières en lien avec ce projet de loi, [cliquez sur ce lien](#). Pour lire le mémoire déposé par la COPHAN à la Commission des transports et de l'environnement, [cliquez ici](#). Le projet de loi a été adopté le 28 mars dernier.

À suivre : La COPHAN suivra l'adoption du projet de loi en ce sens et effectuera les représentations nécessaires s'il y a lieu.

5.4 Comité sur la modernisation de l'industrie du taxi

Contexte : En mars 2017, la COPHAN a été invitée par le MTQ à siéger au comité sur la modernisation de l'industrie du taxi. Le mandat confié à ce comité par l'ex-ministre des Transports, de l'Électrification des transports et de la Mobilité durable, M. Laurent Lessard, est de documenter et de formuler des recommandations en lien avec les trois chantiers suivants :

- L'élaboration d'un programme d'aide à la modernisation de l'industrie du transport par taxi d'un montant de 25 millions de dollars sur 5 ans;
- Les conditions économiques des chauffeurs et des propriétaires de taxi au Québec;

- Les enjeux liés au régime de la gestion de l'offre et à la valeur des permis de propriétaire de taxi.

Actions et résultats :

- Étant donné son expertise du dossier, la COPHAN a délégué Monsieur Michel Trudel de l'organisme membre Kéroul comme représentant à ce comité. Un petit groupe de travail a été mis sur pied pour l'appuyer dans cette tâche et s'assurer que les préoccupations de l'ensemble de nos membres soient portées à l'attention du comité.

- Le 27 octobre 2017, la COPHAN a envoyé une lettre au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de transmettre nos commentaires relativement à une demande de Taxelco, du CPCDIT et du RPTM concernant les permis de taxi restreints. La COPHAN indiquait d'ailleurs être contre l'abolition des permis de taxi restreints, en précisant les améliorations à apporter à ce système.

- Nous avons par ailleurs assisté le 15 décembre 2017 à une conférence de presse sur la modernisation de l'industrie du taxi, à laquelle une annonce de la mise en place d'un programme de soutien à la modernisation de l'industrie du transport par taxi et un groupe de travail qui veillera à solutionner la chute de la valeur des permis de propriétaire de taxi.

À suivre : Aux dernières nouvelles, les représentants de l'industrie du taxi ont décidé de claquer la porte du comité.

6. Environnement bâti et aménagements publics

6.1 Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées RBQ-OPHQ

Contexte : La COPHAN siège à ce comité depuis sa création en 2015. Le comité regroupe différents intervenants de tous horizons : ministères et organismes, milieu associatif, professionnels du domaine de la construction, représentants du milieu de l'habitation et chercheurs. Le premier mandat du comité était de travailler sur une proposition de normes pour l'adaptabilité de l'intérieur des logements. Le second mandat, complété en 2017, était de revoir les normes de la section 3.8 du *Code national du bâtiment*, qui se nommera désormais « Accessibilité ».

Actions et résultats

- Une rencontre du Comité consultatif permanent s'est tenue le 20 octobre 2017, à laquelle la COPHAN a participé.
- Suite à celle-ci, la COPHAN a tenu une rencontre avec ses membres intéressés à collaborer à ce dossier, lors de laquelle les commentaires et suggestions des membres ont été recueillis en lien avec les modifications suggérées à la section 3.8 du *Code national du bâtiment*. D'autres membres ont également fait parvenir leurs observations par courriel. Ces commentaires ont par la suite fait l'objet d'une mise en commun avec l'AQRIPH et Kéroul, qui siègent également sur le Comité consultatif permanent, et ont été transmis à la RBQ et à l'OPHQ.

À suivre : La COPHAN poursuivra sa participation au comité permanent.

6.2 Accessibilité des commerces et des places d'affaires

Contexte : Plusieurs initiatives en matière d'accessibilité des commerces et des places d'affaires ont été démarrées ou poursuivies au cours de l'année 2017-2018. Nous les avons séparées ci-dessous en différentes sections représentant chacun des axes d'action, pour plus de clarté.

6.2.1 Regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements commerciaux et d'affaires du Québec (RAECAQ)

Contexte : La COPHAN a siégé au comité directeur du Regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements commerciaux et d'affaires du Québec (ci-après le « RAECAQ ») de janvier 2016 à mars 2018. Suite à des demandes des membres ainsi qu'à la mise en commun de plusieurs initiatives en matière d'accessibilité des commerces et des places d'affaires et, plus largement, des bâtiments, il a été décidé que la COPHAN cède sa place à ses membres siégeant déjà au comité directeur du RAECAQ (ces membres sont : Kéroul, le RAPLIQ ainsi que le ROP 03) et poursuive ses travaux en matière d'accessibilité des bâtiments auprès des autres instances et comités sur lesquels elle siège.

Actions et résultats

- La COPHAN a participé aux travaux du comité directeur du RAECAQ jusqu'en mars 2018, moment où elle en a démissionné. Une grande rencontre des partenaires ainsi

que plusieurs rencontres du comité directeur se sont tenues au cours de l'année 2017-2018, notamment en décembre 2017, en février 2018 ainsi qu'en mars 2018.

À suivre : Bien qu'elle ait démissionné de son comité directeur, la COPHAN suivra l'évolution des travaux du RAECAQ et participera à ses différentes initiatives selon ses ressources.

6.2.2 Groupe de travail de l'OPHQ en matière d'accessibilité des commerces

Contexte : L'OPHQ a reçu le mandat, suite notamment aux interventions du RAECAQ auprès de la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale, d'instaurer un groupe de travail sur l'accessibilité des commerces. La première rencontre de ce comité de travail s'est tenue aux bureaux de l'OPHQ le 11 décembre 2017.

Actions et résultats

- La COPHAN, ainsi que plusieurs de ses membres, a participé à la première rencontre de ce groupe de travail, qui s'est tenue en décembre 2017 aux bureaux de l'OPHQ.
- Un premier rapport d'étape, que la COPHAN a commenté, a été produit par l'OPHQ en février 2018 en lien avec le début des travaux du groupe de travail.

À suivre : La COPHAN suivra avec attention les suites des travaux du groupe de travail et continuera à y contribuer.

6.2.3 Programme d'accessibilité des petits commerces et places d'affaires

Contexte : Le gouvernement du Québec a instauré, dans son budget 2016-2017, un programme d'accessibilité des petits commerces et places d'affaires. Ce programme n'a toutefois pas encore été mis en œuvre en raison du fait que la Société d'habitation du Québec, à laquelle le gouvernement a octroyé le budget de ce programme, n'était pas encore légalement habilitée à le gérer. En novembre 2017, le gouvernement a déposé le projet de loi n° 155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*, qui avait notamment pour but d'habiliter la Société d'habitation du Québec à gérer ce programme.

Actions et résultats

- La COPHAN a comparu devant la Commission de l'aménagement du territoire le 16 janvier 2018 afin notamment de soulever la question du financement du programme prévu pour l'année financière 2016-2017, qui n'aura finalement pas été utilisé. En date du 31 mars 2018, le projet de loi n'a toujours pas été adopté. Pour visionner le passage de la COPHAN aux consultations publiques sur le projet de loi n° 155, [cliquez sur ce lien](#). Pour lire le mémoire déposé à la Commission de l'aménagement du territoire par la COPHAN, [cliquez sur ce lien](#).

- Par ailleurs, la COPHAN a également fait parvenir à la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation deux lettres, une en décembre et une en mars, afin de demander que soient conservées les sommes allouées au programme pour l'année financière 2018-2019. D'ailleurs, la lettre de décembre misait sur la journée internationale des personnes handicapées afin d'amplifier le fait que nous voulions des mesures concrètes afin d'assurer le respect des droits et de l'amélioration des conditions de vie des personnes que nous représentons. Nous n'avons eu aucun retour à l'heure actuelle. Une lettre ouverte sur la place des personnes handicapées a d'ailleurs été publiée à cet effet (pour la consulter, [cliquer sur ce lien](#)).

À suivre : Le projet de loi n° 155 n'ayant toujours pas été adopté, la COPHAN suit de près le moment où il le sera. La COPHAN fera également le suivi des communications envoyées à la ministre de l'Habitation, qui sont pour le moment restées sans réponse de la part de la ministre.

6.3 Représentations auprès de la Société d'habitation du Québec

Contexte : Depuis plus de trente ans, les lacunes liées à la recherche, à l'identification et à l'adaptation de logis pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches sont reconnues au Québec. La COPHAN effectue des représentations soutenues auprès de la SHQ dans le but d'améliorer cette situation. Avec le processus gouvernemental de révision des programmes, la COPHAN reste alerte sur ces dossiers et demande à être consultée sur l'ensemble des programmes et mesures relevant de l'habitation. Le Programme d'adaptation du domicile (« PAD ») venant à échéance le 31 mars 2018, la SHQ a consulté la COPHAN quant à des propositions de modifications qu'elle souhaitait faire en demandant le renouvellement du programme.

Actions et résultats

- Suite aux actions entreprises par la COPHAN en 2016, nous avons participé à la consultation menée par la SHQ quant à la révision du cadre normatif du PAD. Une conférence téléphonique a été tenue avec des représentants de la SHQ et la COPHAN a effectué une consultation ciblée de ses membres ayant une expertise particulière en habitation, étant donné les délais extrêmement courts entre la présentation des propositions de modifications et la présentation de ces propositions par la SHQ au Conseil du Trésor. La COPHAN a soumis ses commentaires à la SHQ.

À suivre : La COPHAN continuera d'intervenir auprès de la SHQ sur les différentes questions touchant le logement des personnes en situation de handicap. Nous attendons notamment les suites de la demande présentée par la SHQ au Conseil du Trésor sur la prolongation du PAD.

6.4 Règlement sur l'accessibilité minimale et l'adaptabilité des nouveaux logements d'habitation

Contexte : Le 20 février, la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation a présenté lors d'une conférence de presse un projet de règlement visant l'accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation.

Actions et résultats :

- Le 20 février, la COPHAN a assisté à la conférence de presse et a tout de suite communiqué avec ses membres pour avoir leur opinion. Un mémoire est en cours de rédaction et devrait être transmis à la Régie du bâtiment du Québec.

À suivre : La COPHAN transmettra ses commentaires et suivra les modifications proposées afin de s'assurer d'une meilleure accessibilité et adaptabilité des nouveaux logements.

6.5 Stratégie nationale sur le logement

Contexte : En novembre 2017, le gouvernement fédéral publiait le document « Ce que nous avons entendu – Élaborons la Stratégie nationale sur le logement du Canada » dans laquelle un investissement de 40 milliards de dollars sur une période de dix ans était annoncé.

Actions et résultats :

- Le 4 décembre dernier, afin de souligner la journée internationale des personnes handicapées, la COPHAN a fait parvenir une lettre au ministre de la Famille, des

Enfants et du Développement social, M. Jean-Yves Duclos, responsable de l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement. Nous indiquions alors les particularités des personnes ayant des limitations vivant au Québec afin de bonifier la Stratégie et sollicitons une rencontre d'échange à ce propos. Une lettre ouverte sur la place des personnes handicapées a d'ailleurs été publiée à cet effet (pour la consulter, [cliquer sur ce lien](#)).

- En février dernier, nous avons reçu un retour précisant qu'une rencontre avec son attaché politique était possible. Nous n'avons toutefois eu aucun retour satisfaisant afin de programmer une telle rencontre.

À suivre : La COPHAN tentera de nouveau d'entrer en contact avec le ministre Duclos afin d'obtenir une rencontre afin de préciser les besoins spécifiques des personnes ayant des limitations en lien avec le logement.

6.6 Postes Canada

Contexte : En 2016, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes a mené des consultations à travers le Canada afin d'évaluer les services et la situation financière de Postes Canada. En juin 2016, la COPHAN a envoyé une lettre au comité parlementaire afin de dénoncer leur décision de mettre fin à la livraison à domicile puisque cela aura un impact majeur sur les personnes ayant des limitations fonctionnelles, dont plusieurs sont en situation de vulnérabilité et d'isolement. Nous avons également été convoqués afin de défendre nos idées en septembre 2016.

Actions et résultats :

- Le 25 janvier 2018, nous avons été invités à une conférence de presse où il y a eu l'annonce de la fin du programme de conversion de la livraison à domicile en boîtes postales communautaires et de l'amélioration des services pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite grâce à un programme d'accessibilité amélioré.

À suivre : Nous avons manifesté notre intérêt pour participer au groupe consultatif pour l'amélioration des services aux personnes âgées et aux personnes ayant des limitations.

7. Technologies

7.1 Projet sur l'accessibilité du Web

Contexte : En mars 2016, la COPHAN a publié son rapport « Accessibilité du Web : de la standardisation à l'utilisabilité » en partant du principe que l'application seule des standards du Web ne permet pas automatiquement la création d'un site Web accessible et qu'il n'existe toujours rien pour les sites privés. Ce projet, débuté en 2015, visait aussi à définir de solides recommandations en vue de la révision des standards prévue initialement en 2016. Idéalement, la COPHAN espère accompagner chaque organisation dont le site a été évalué afin d'adapter ce dernier en fonction des critères d'accessibilité et de l'utilisabilité.

Actions et résultats :

- À la suite de cette publication, la COPHAN a été contactée par l'Office de la protection du consommateur pour faire pour que des personnes de l'Office puissent assister à des tests effectués par des personnes ayant des limitations et ainsi mieux concevoir les limites de leur système Web. L'organisation et la tenue des tests ont été réalisées grâce à la collaboration d'Olivier Collomb d'Eyrames qui avait été très impliqué dans le projet de base.
- La RAMQ a également contacté la COPHAN pour effectuer de tels tests d'utilisabilité. D'ailleurs, le 5 décembre 2017, la RAMQ a effectué une présentation du nouvel outil « Carnet santé Québec » sur lequel nous avons exprimé des préoccupations concernant l'accessibilité et l'utilisabilité. Nous sommes ainsi satisfaits de la démarche de la RAMQ de vouloir améliorer l'accessibilité de son nouvel outil afin qu'il puisse servir à toutes les personnes.
- Concernant les standards d'utilisabilité du Web, la COPHAN a, le 12 juin dernier, assisté à une rencontre du Secrétariat du Conseil du trésor à ce propos. La nouvelle version des standards devrait être publiée au printemps 2018. Nous attendrons cette publication avec un grand intérêt.

À suivre : Élections Canada, bien que n'ayant pas été évalué lors de ce projet, nous a contactés afin d'effectuer des tests d'utilisabilité de leur nouvelle plateforme Web. Les travaux avec la RAMQ suivent leurs cours et les tests devraient être effectués prochainement. Nous continuerons d'accompagner les organisations qui le souhaitent en mettant de l'avant le concept d'utilisabilité.

7.2 Accessibilité des télécommunications sans fil

Contexte : L'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) a effectué une consultation entre ses membres, à savoir des exploitants de services de téléphonie cellulaire et les entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et services pour l'industrie du sans-fil, et des groupes de défense des intérêts sur les mesures d'accessibilité. La COPHAN a été invitée à participer aux deux activités : pour les personnes aveugles et malvoyantes et pour les personnes sourdes et malentendantes.

Actions et résultats :

- Pour la section sur la surdité, la COPHAN a nommé Yves Dubé comme représentant. Le 27 novembre, une rencontre a été organisée avec différents membres afin de préciser nos questionnements et nos revendications.
- Pour la section sur la déficience visuelle, la COPHAN a nommé Anne Pelletier comme représentante. Le 29 novembre, une rencontre a été organisée afin de préciser les enjeux en lien avec la déficience visuelle sur les télécommunications sans fil.
- Au final, le 4 décembre, une rencontre en avant-midi était organisée pour les enjeux des télécommunications sans fil pour les personnes ayant des limitations visuelles et l'après-midi était réservé aux personnes ayant des limitations auditives.

À suivre : L'ACTS nous a envoyé un lexique des termes en français et en anglais pour les langues signées (ASL et LSQ). Nous n'avons pas de commentaires, mais avons apprécié être informés des suites du projet. Nous avons également été invité à réagir au suivi de la politique réglementaire de télécom 2016-496 sur l'accessibilité. Les membres n'ont soumis aucun commentaire additionnel et l'ACTS voudrait élaborer un guide sur les bonnes pratiques en accessibilité.

7.3 Vidéodescription obligatoire pour les heures de grande écoute

Contexte : À partir du 1^{er} septembre 2019, la vidéodescription sera obligatoire pour certains télédiffuseurs pour les heures de grande écoute (soit entre 19h et 23h), sept jours par semaine. Cette nouvelle permettra ainsi aux personnes en situation de handicap visuel d'avoir accès au contenu télévisuel lors de ces heures d'écoute. Toutefois, Québecor Média (qui détient entre autres le Groupe TVA) a fait une demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant à être exclue de cette obligation pour les émissions en rediffusion, précisant les coûts importants à titre d'excuse.

Actions et résultats :

- À la demande du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ), la COPHAN a réagi afin que Québecor Média n'obtienne pas cette exclusion. Le 15 janvier 2018, la COPHAN a fait parvenir une lettre au CRTC en précisant que la demande de Québecor Média est une façon détournée de ne pas inclure les personnes ayant des limitations fonctionnelles et que la compagnie tente de contourner la future réglementation.
- Nous avons également envoyé un courriel aux membres afin qu'ils fassent la même démarche auprès du CRTC.

À suivre : Nous attendons la décision du CTRC concernant la vidéodescription de Québecor Média.

Alliés et partenaires

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

La COPHAN est membre de la table de concertation de la CDPDJ. Cela dit, il n'y a pas eu de rencontre de cette table en 2017-2018. Cependant, une rencontre est prévue pour le mois de mai 2018.

Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD)

- La COPHAN a assisté à plusieurs rencontres téléphoniques du Conseil du CCD et du comité sur la loi sur l'accessibilité et l'inclusion.
- La COPHAN a participé à la journée de planification stratégique et à l'AGA du CCD à Winnipeg les 1^{er}, 2 et 3 juin 2017.
- La représentante au CCD était Audrey-Anne Trudel, ancienne personne à la permanence de la COPHAN. Notre représentation a par la suite été assumée par Mme Monique Beaudoin, du RAPHO.

Groupe d'intérêt et de réflexion sur l'accès à l'information

Sous la Chaire Interdisciplinaire de Recherche en Littérature et Inclusion (CIRLI), un groupe d'intérêt et de réflexion sur l'accès à l'information a été mis en place avec des acteurs du milieu communautaire afin de promouvoir l'accès à l'information et à sa compréhension pour les personnes vivant une situation de handicap. Toutefois, puisque ce comité concentre ses travaux sur les personnes ayant une déficience intellectuelle, la COPHAN a décidé de se retirer des travaux, les personnes concernées étant de toute façon bien représentées sur le comité. La COPHAN restera sur le comité à titre de collaborateur plutôt que participant.

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

- En 2017-2018, la COPHAN a participé à une rencontre bilatérale le 16 mai 2017 avec l'OPHQ.
- En 2017-2018, la COPHAN, de concert avec l'AQIS, l'AQRIPH et le COSME a participé à des rencontres multilatérales le 30 novembre 2017 et le 21 mars 2018.

Mouvement PHAS

- La COPHAN s'est impliquée comme relayeur d'informations cette année concernant le mouvement PHAS, ne pouvant consacrer beaucoup de ressources à l'interne et en fonction des différents dossiers à court terme.

Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD)

Faute de temps pour participer, la COPHAN n'avait pas renouvelé son adhésion au RO-DCD en 2016-2017. Après avoir discuté avec la coordonnatrice, il a été décidé de renouveler pour 2017-2018, mais de façon symbolique, puisque nous ne prévoyons pas avoir les ressources pour participer. Finalement, pour l'année 2018-2019, le conseil d'administration de la COPHAN a décidé de ne pas renouveler notre abonnement.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

En 2017-2018, la participation de la COPHAN aux activités du RQ-ACA s'est surtout limitée au plan d'action pour l'élection provinciale de 2018. Le RQ-ACA a tenu plusieurs rencontres de ses membres spécifiquement à cet effet et la COPHAN a été présente lorsque ses ressources le permettaient, notamment en décembre 2017, en janvier 2018 et en février 2018.

De plus, nous avons été impliqués quant à l'élaboration d'un projet sur la participation des personnes handicapées à la vie associative. D'ailleurs, la COPHAN a également assisté à l'activité de lancement de l'étude du projet sur la participation des personnes handicapées à la vie associative des organismes d'action communautaire autonome du 4 décembre 2017.

Vers une société québécoise plus inclusive

« Vers une société québécoise plus inclusive » est une initiative de recherche dont le but est de créer des environnements physiques et sociaux plus inclusifs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Cette initiative veut financer des projets intersectoriels et la COPHAN est partenaire de cette démarche. Nous ne nous sommes toutefois pas encore impliqués dans la présentation de projet ou en soutien à un projet de recherche. Une représentante de la COPHAN a d'ailleurs assisté à deux rencontres, le 28 septembre et le 23 octobre 2017.

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TROPCB)

Encore cette année, la COPHAN a renouvelé son adhésion à la TRPOCB et a assisté à l'AGA et aux différents CA bimestriels selon ses disponibilités. En raison d'autres priorités, nous ne nous sommes pas impliqués activement dans les dossiers de la TRPOCB cette année.

Ainsi, en 2017-2018, la COPHAN était membre des organisations suivantes :

- La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TROPCB);
- Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA);
- Le Regroupement d'organismes en défense collective des droits (RO-DCD);
- La Ligue des droits et libertés.

Conclusion

Encore en 2017-2018, la COPHAN a dû composer avec des ressources humaines et financières insuffisantes.

Sans relâche, la COPHAN a poursuivi sa mission de défendre les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches, notamment par :

- L'action politique non partisane, en faisant l'analyse des politiques gouvernementales, des projets de loi ou des règlements émanant de différents paliers de gouvernement ou d'instances publiques.
- La rédaction de plusieurs mémoires, avis et commentaires dans un large éventail de dossiers touchant la vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles, souvent dans de très courts délais.
- La mobilisation sociale, en incitant nos membres et partenaires à s'engager dans des actions ou des activités collectives destinées à interpeller l'opinion publique et les représentants politiques et gouvernementaux.
- La représentation, en faisant connaître aux autorités gouvernementales compétentes les changements qui devraient être apportés à des lois, règlements, pratiques ou politiques pour assurer un meilleur exercice des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches.

Si, malgré le contexte actuel, nous avons tout de même poursuivi notre travail dans de nombreux dossiers, c'est notamment grâce au soutien indéfectible de nos membres, nos alliés, nos partenaires et nos bailleurs de fonds. La COPHAN les remercie tous pour leur soutien et pour leur collaboration.

Les prochaines années s'annoncent difficiles. Nos acquis sont en péril et nos moyens d'action de plus en plus limités. Notre financement est plus précaire que jamais et nous devons unir nos forces si nous voulons être entendus par nos gouvernants. Dans ces circonstances, la COPHAN, ses membres, de même que tous ceux et celles qui s'intéressent à la défense collective des droits des personnes ayant des limitations et leurs proches doivent s'unir pour créer une véritable force de frappe. Nous devons être encore plus performants en termes de gestion des budgets qui sont consacrés à la défense de nos droits, optimiser notre fonctionnement comme Mouvement et ainsi, prioriser les dossiers et non plus le maintien de structures lourdes qui, souvent, se dédoublent. Le contexte politique et économique entraîne donc un vrai défi organisationnel.

L'heure est aux véritables choix, la COPHAN ne peut pas tout faire et doit apprendre à prioriser, ce qui veut dire faire peut-être moins, mais surtout mieux !

Annexe I - Membres

Membres inscrits aux livres de la COPHAN au 31 mars 2018

Membres actifs votants

Acouphènes Québec

Altergo

Aphasie Québec (anciennement RAPAQ)

Association canadienne des victimes de la thalidomide (ACVT)

Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec (ASBHQ)

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)

Association du syndrome de Usher du Québec (ASUQ)

Association générale des insuffisants rénaux (AGIR)

Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées (AMEIPH)

Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au postsecondaire (AQEIPS)

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (AQPEHV)

Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT)

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)

Audition Québec

Centre de communication adaptée (CCA)

Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA)

DéPhy Montréal (Regroupement des organismes en déficience physique de l'Île de Montréal)

Dystrophie musculaire Canada (DMC)

Emmanuel L'Amour qui sauve

Fédération des mouvements personne d'abord du Québec (FMPDAQ)

Fédération québécoise des laryngectomisés (FQL)

Fondation sommeil : Association de personnes atteintes de déficiences liées au sommeil

Intégration sociale des enfants handicapés en milieu de garde (ISEHMG)

KÉROUL — Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte
Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-QC)
Regroupement d'organismes en DI/TSA de la Mauricie
Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)
Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO)
Regroupement d'organismes de personnes handicapées de la région Chaudière-Appalaches (RAPHRCA)
Regroupement des associations de personnes traumatisées craniocérébrales du Québec (RAPTCCQ)
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ)
Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03)
Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)
Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS)
Société canadienne de la sclérose en plaques — division du Québec (SCSP)

Membres actifs non-votants

Association lavalloise pour le transport adapté (ALTA)
Association d'information en logements et immeubles adaptés (AILIA)
Association des personnes avec une déficience de l'audition
Association des personnes handicapées de Drummond inc. (APHD)
Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (CCSMM)
Corporation Intégration à la vie active des personnes handicapées de Laval
Ex aequo
Fondation des Sourds du Québec
Promotion Intervention en milieu ouvert (PIMO)
Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke métropolitain (RUTASM)
Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'Île de Montréal (RUTA Montréal)
Vie autonome Montérégie

Membres de soutien

Audiothèque, l'oreille qui lit

Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Finandicap

Société Logique

Annexe II - Équipe

Conseil d'administration

Présidente :

Véronique Vézina (ROP03)

1er vice-président :

Jean-Marie Grenier (Aphasie Québec – Le réseau)

2e vice-président :

Teresa Penafiel (AMEIPH)

Trésorière :

Karine Villeneuve (AQPPT)

Secrétaire :

Walter Zelaya (MÉMO-QC)

Administrateurs et administratrices :

Marie-Andrée Gilbert (ReQIS)

Steve Janelle (FMPDAQ)

Martin Juneau (DMC)

Laurent Morissette (RAPLIQ)

Anne Pelletier (DéPhy Mtl)

Laurence Perreault-Rousseau (AQEIPS)

Kristen Robillard (SCSP)

Ressources humaines rémunérées

Employé-es :

Richard Lavigne (directeur général), jusqu'en mai 2017

Camille Desforges (responsable de dossiers)

Julie Hébert (responsable de dossiers) depuis octobre 2017

Audrey-Anne Trudel (responsable de dossiers) jusqu'en juillet 2017

Contractuel-les :

Olivier Collomb d'Eyrammes

Ekloweb

Jean-Marie Grenier

Yves Marineau

Annexe III - Synthèse

La COPHAN, en 2017-2018

Mémoires et avis

- Mémoire pour un Canada accessible
- Mémoire sur la politique de mobilité durable
- Avis sur le Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles
- Avis sur la Politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec
- Avis sur la révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel
- Mémoire concernant le projet de loi 155 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec
- Mémoire concernant le projet de loi 165 – Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions